

COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 AVRIL 2015 A 20H30 COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de LA BOURGONCE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Denis HUIN, Maire

Présents :

Mrs Denis HUIN - Gérard MICHEL - Rémy ANTOINE - Yannick GOLIOT - Laurent MELINE - Idir ZATOUT - Mickaël CHENAL - Dominique HEBERLE - Patrice BRICKERT - Frédéric PERNIN

Mmes Nadine MARTIN - Géraldine MASSON.

Procuration : Willy COLIN à Gérard MICHEL et Miguel LEJAL à Denis HUIN

Excusée : Sabrina MANGENOT

A été nommé secrétaire de séance : Mickaël CHENAL

Assistait à la réunion : Laurence GREDY, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2015.
2. Comptes Administratifs 2014 (commune - eau - forêt)
3. Comptes de Gestion 2014 (commune - eau - forêt)
4. Affectation des résultats 2014 (commune - eau - forêt)
5. Vote des taux des taxes directes locales pour 2015
6. Vote du Budget Primitif 2015 (commune – eau – forêt)
7. Délibération pour versement des excédents des Budgets Forêt et Eau au Budget Principal
8. Aménagement du bourg (abords RD7 et 7A) : acte d'engagement pour l'étude et la maîtrise d'oeuvre des travaux
9. Convention d'adhésion de la médecine préventive entre le Centre de Gestion des Vosges et la commune de La Bourgonce
10. Révision des prix de location de chasse pour 2015
11. Délimitation de la nouvelle surface des parcelles des jumeaux confiées au groupement syndical
12. Demandes de subvention de l'U.S.B., du Comité des Fêtes, des amis de la Santé des Vosges, de l'AFM Téléthon, de C.RE.SU.S Vosges, des Sapeurs-pompiers de Saint-Dié
13. Demande d'adhésion de collectivités au SMIC
14. Demande d'adhésion de collectivité au SDANC
15. Devis concernant le changement de 2 fenêtres à la salle de la Féculerie
16. Avis sur la demande d'une armoire à la salle de la Féculerie émanant de l'Association Bourgonce Animation
17. Questions diverses : Prime pour contrat Avenir, devis escabeau, avenant contrat

1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 janvier 2015.

Le compte – rendu de la réunion du 23 janvier 2015 est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

2 - Compte Administratif 2014 – COMMUNE – EAU - FORÊT

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2014 de la Commune qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses	: 425 155,74
Recettes	: 466 207,59
Résultat Exercice 2014	: 41 051,85
Résultat reporté de 2013	: 67 174,81
<u>Résultat de Fonctionnement 2014</u>	<u>: 108 226,66</u>

<u>Section d'Investissement :</u>	
Dépenses	: 82 139,07
Recettes	: 113 901,36
Résultat exercice 2014 Section investissement	: 31 762,29
Résultat reporté 2013 Section d'Investissement	: - 104 454,92
<u>Résultat Section investissement 2014</u>	<u>: - 72 692,63</u>

EXCEDENT DE CLÔTURE 2014 : 35 534,03

Approuvé à l'unanimité (12 voix pour)

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Compte Administratif 2014 du Service des Eaux qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses	: 54 071,82
Recettes	: 59 172,36
Résultat Exercice 2014	: 5 100,54
Résultat reporté de 2013	: 1 292,42
<u>Résultat de Fonctionnement 2014</u>	<u>: 6 392,96</u>

<u>Section d'Investissement :</u>	
Dépenses	: 9 572,92
Recettes	: 31 875,76
Résultat exercice 2014 Section investissement	: 22 302,84
Résultat reporté 2013 Section d'Investissement	: 39 309,69
<u>Résultat Section investissement 2014</u>	<u>: 61 612,53</u>

EXCEDENT DE CLÔTURE 2014 : 68 005,49

Approuvé à l'unanimité (12 voix pour).

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 FORÊT

Le Conseil Municipal a pris connaissance du Compte Administratif 2014 de la Forêt qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :	
Dépenses	: 24 229,16
Recettes	: 17 920,06
Résultat Exercice 2014	: - 6 309,10
Résultat reporté de 2013	: 14 053,86
<u>Résultat de Fonctionnement 2014</u>	<u>: 7 744,76</u>

<u>Section d'Investissement :</u>	
Dépenses	: 0,00
Recettes	: 0,00

Résultat exercice 2014 Section investissement	:	0,00
Résultat reporté 2013 Section d'Investissement	:	26 103,09
Résultat Section investissement 2014	:	26 103,09

EXCEDENT DE CLÔTURE 2014 : 33 847,85

Approuvé à l'unanimité (12 voix pour).

3 - Compte de gestion 2014 – COMMUNE – EAU – FORÊT

COMPTE DE GESTION 2014 COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de gestion 2014 de la Commune établi par le Trésorier lequel se présente comme suit :

	Résultat à la Clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat Exercice 2014	Résultat De clôture 2014
INVESTISSEMENT	- 104 454,92		31 762,29	- 72 692,63
FONCTIONNEMENT	102 174,81	35 000	41 051,85	108 226,66
TOTAL	- 2 280,11	35 000	72 814,14	35 534,03

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

COMPTE DE GESTION 2014 EAU

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de gestion 2014 du Service des Eaux établi par le Trésorier lequel se présente comme suit :

	Résultat à la Clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat Exercice 2014	Résultat De clôture 2014
INVESTISSEMENT	39 309,69		22 302,84	61 612,53
FONCTIONNEMENT	1 292,42		5 100,54	6 392,96
TOTAL	40 602,11		27 403,38	68 005,49

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

COMPTE DE GESTION 2014 FORÊT

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte de gestion 2014 de la Forêt établi par le Trésorier lequel se présente comme suit :

	Résultat à la Clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement 2014	Résultat Exercice 2014	Résultat De clôture 2014
INVESTISSEMENT	26 103,09		0,00	26 103,09
FONCTIONNEMENT	14 053,86		- 6 309,10	7 744,76
TOTAL	40 156,95		- 6 309,10	33 847,85

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

4 - Affectation des résultats 2014 - COMMUNE - EAU - FORÊT

COMMUNE

Le Conseil Municipal a voté l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 de la Commune qui s'élève à 108 225,85€, qui se présente comme suit :

- Section d'Investissement (compte 1068 du Budget Primitif) : 73 000,00 €
- Section de Fonctionnement (compte 002 du Budget Primitif) : 35 226,66€

SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal doit voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 du Service des Eaux qui s'élève à 6 392,96 €, qui se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement (compte 002 du Budget Primitif) : 6 392,96 €

FORÊT

Le Conseil Municipal doit voter l'affectation du résultat de fonctionnement 2014 de la Forêt qui s'élève à 7 744,76 €, qui se présente comme suit :

- Section de Fonctionnement (compte 002 du Budget Primitif) : 7 744,76 €

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

5 - Vote des taux des taxes directes locales

Les bases d'imposition des taxes directes locales notifiées par les Services Fiscaux.

	Bases d'imposition effectives de 2014	Taux de référence communaux de 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produits à taux constants
Taxe d'habitation	567 805	23,37 %	580 700	135 710 €
Taxe foncière (bâti)	406 327	9,97 %	416 700	41 545 €
Taxe foncière (non bâti)	76 786	25,16 %	77 400	19 474 €
CFE	28 478	23,40 %	30 700	7 184 €
Total à taux constants				203 913€

Le montant attendu au titre des Contributions Directes sans augmenter les taux est donc de 203 913 €. sans augmentation des taux.

Un conseiller propose d'effectuer chaque année une petite augmentation pour éviter dans 2-3 ans une trop grosse réévaluation. (5 voix pour).

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2014

VOTE :9 voix pour, 5 voix contre.

6 - Budget Primitif 2014 – COMMUNE – EAU – FORÊT

BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2015 de la Commune qui s'équilibre en recettes et dépenses à

Section de Fonctionnement : 468 092,17 €
Section d'Investissement : 209 792,20 €

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

BUDGET PRIMITIF 2015 SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2015 du Service des Eaux qui s'équilibre en recettes et dépenses à

Section de Fonctionnement : 63 834,49 €
Section d'Investissement : 92 398,63 €

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

BUDGET PRIMITIF 2015 FORÊT

Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de budget primitif 2015 de la Forêt qui s'équilibre en recettes et dépenses à

Section de Fonctionnement : 18 844,76 €
Section d'Investissement : 26 103,09 €

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

7 – Délibération pour le versement de subventions du Budget Eau et du Budget Forêt au Budget Principal

La préparation des budgets de la Forêt et du Service des Eaux a permis de prévoir le versement de subventions au budget de la Commune de 13 594,76 € et de 7 953,75 €

Le Maire propose donc au Conseil Municipal

- Le versement du compte 6522 du Budget Forêt au compte 7551 du Budget Principal de la subvention de 13 594,76 €
- Le versement du compte 6743 du Budget Eau au compte 7478 du Budget Principal de la subvention de 7 953,75 €

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

8 - Aménagement du bourg : acte d'engagement pour l'étude et la maîtrise d'oeuvre des travaux

Suite à la réunion de la Commission de Travaux qui a eu lieu le samedi 28 février 2015 avec l'Agence Pro Concept concernant l'aménagement du bourg - la sécurisation et mise aux normes des abords des routes départementales RD 7 et RD7A, cette dernière a transmis, à la mairie, les actes d'engagement concernant l'étude et la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement du bourg. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer les actes d'engagement.

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

9 - Convention d'adhésion de la médecine préventive entre le Centre de Gestion des Vosges et la commune de La Bourgonce

La convention de médecine préventive qui lie le Centre de Gestion et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Lorraine depuis 1994 arrive à son terme le 31/12/2014.

De récents départs de médecins du travail de la MSA rendent impossible la poursuite de la surveillance médicale des agents selon les mêmes modalités (surveillance médicale uniquement exercée par des médecins du travail).

Aussi le Centre de Gestion souhaite proposer à ses collectivités adhérentes un nouveau schéma de surveillance médicale basée sur la pluridisciplinarité de l'équipe de santé au travail.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du décret 85-603 du 10 juin 1985 (article 11) modifié par le décret 2012-170 du 3 février 2012. Ce texte tient compte de la pénurie de médecins du travail et offre une opportunité de modifier les modalités de surveillance médicale. Cette dernière sera confiée en partie à des infirmiers de santé au travail encadrés par un médecin du travail référent.

Afin que nos agents puissent bénéficier d'un suivi médico-professionnel adapté, les membres du Conseil d'Administration ont validé le 28 Novembre dernier ce nouveau modèle de santé au travail :

- surveillance médicale particulière qui sera assurée par un médecin du travail de la MSA
- suivi systématique réalisé par un professionnel de santé :
- * suivi médical des agents par le biais d'une surveillance médico-professionnelle
- * traitement des situations à risque psycho-social
- * propositions d'améliorations

Le montant des actes médicaux est fixé comme suit :

- visite médicale réalisée par le médecin de prévention pour un agent à risques : 90 € / agent
- consultation - entretien au travail - faite par un professionnel de santé : 45 € / agent
- examens de laboratoire, prélèvements, vaccinations : à la charge de la collectivité ou de l'établissement public

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'adhésion de médecine de prévention entre le Centre de Gestion et la Commune

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

10 - Délimitation de la nouvelle surface des parcelles des jumeaux confiées au groupement syndical

Suite aux nouvelles parcelles des jumeaux confiées au groupement syndical, il convient de modifier ses statuts pour " changement de consistance", suivant les informations du cadastre :

- surface précédente : 105 ha 89 a 27 ca
- surface nouvelle : 106 ha 30 a 45 ca

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du groupement syndical du Massif des Jumeaux pour "changement de consistance"

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

11 - Révision des prix de location de chasse pour 2015

Selon le barème de révision des loyers fixé par l'ONF, le montant du loyer 2015 est égal au loyer 2014 x 1,006.

Pour mémoire le loyer de location de chasse de 2014 était de :

- 645,14 € pour les Amis de la Chasse
- 489,18 € pour le Brocard Bourgonçois

Ainsi, il est proposé le tarif suivant pour la location de chasse 2015 :

- Les Amis de la Chasse : 649,01 € (645,14 x 1,006)
- Le Brocard Bourgonçois : 492,07 € (489,18 x 1,006)

Le Conseil Municipal approuve la révision des loyers de baux de chasse de 2015

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

12 - Demandes de subvention de l'U.S.B., du Comité des Fêtes, des amis de la Santé des Vosges, de l'AFM Téléthon, de C.RE.SU.S Vosges, des Sapeurs-pompiers de Saint-Dié

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accorder les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes : 1 500 €
- U.S.B. La Bourgonce : 1 250 € (Rémy ANTOINE, au moment de délibérer, se retire)

Le Conseil décide de ne pas donner suite aux demandes de Les Amis de la santé des Vosges, de l'AFM Téléthon, de C.RE.SU.S et des Sapeurs-pompiers de St Dié.

Approuvé à l'unanimité (13 voix pour - 1 abstention).

13 - Demande d'adhésion des collectivités suivantes au SMIC des Vosges :

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'adhésion des collectivités suivantes:

- HOUECOURT
- SAINT REMIMONT
- Syndicat Intercommunal des eaux de Froide Fontaine
- Syndicat Intercommunal des eaux de la Manoise
- SIVOM de la Haute Vallée de l'Aroffe
- Syndicat Mixte de la Voix Verte des Hautes Vosges

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

13 - Demande d'adhésion du SIA La Bresse Cornimont au SDANC :

Les deux communes étant déjà adhérentes au SDANC à titre individuel, elles seront désormais adhérentes au titre du SIA.

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour).

14 - Devis concernant le changement de 2 fenêtres à la salle de la Féculerie

Après étude du devis concernant le remplacement de 2 fenêtres à la salle de la Féculerie, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de changer les 2 fenêtres à la salle de la féculerie.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour)

15 - Avis sur la demande d'une armoire à la salle de la Féculerie émanant de l'Association Bourgonce Animation

Etant donné le peu place disponible à la salle de la féculerie, il est proposé de mettre à disposition un côté du placard qui n'est pas utilisé.

Adopté à l'unanimité (14 voix pour)

16 - Questions diverses

Délibération concernant la prime pour Anthony PLACIDI

Etant donné que tous les employés de la commune ont droit à une Indemnité d'administration et de technicité (IAT, délibération du 16 mai 2014) et que les emplois Avenir ne peuvent en bénéficier, il est possible d'attribuer une prime, du montant de l'IAT, à Anthony PLACIDI qui correspond à :

IAT pour un adjoint technique 2^{ème} classe (temps complet) : 465,30 € coefficient 3 soit 1 392,90 € versé en 2 fois, en juin et novembre.

Pour qu'Anthony puisse en bénéficier, il faut délibérer (demande faite par la Trésorerie) sur l'accord concernant la prime et ajouter un avenant au contrat,

Le conseil estime qu'il est un peu tôt pour l'octroi d'une prime (- de 1 an) et décide d'attendre la fin de l'année pour aborder cette question.

Approuvé à l'unanimité (14 voix pour)

Avenant à la rénovation de "La ferme du Maître d'école"

L'armoire de pilotage pour la micro-station étant bruyante, l'architecte propose une armoire de pilotage externe GRAF, au tarif de 508,- €HT et un avenant est à prévoir au contrat.

Le conseil estime que la Commune ne doit pas financer les erreurs ou les mauvais choix faits par le Cabinet ASP et décide de ne pas financer l'armoire de pilotage externe, le financement devrait être faite par le cabinet d'architecte.

Approuvé à l'unanimité.

Devis concernant un escabeau pour nettoyage de vitres

Après étude du devis concernant l'achat d'une plate-forme de travail télescopique, spécialement conçue pour le nettoyage de vitres en hauteur et conforme au norme de sécurité, le Conseil Municipal décide d'acheter la plate-forme de travail télescopique auprès de Brico Pro Moyenmoutier, prix de 754,80 € TTC

Adopté à l'unanimité (14 voix pour).

La séance est levée à 00H00

A LA BOURGONCE, le 13 avril 2015

Le Maire,

Denis HUIN